



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 8 : passer les contrats a vec les différents partenaires pour l'organisation de spectacles communautaires qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes*).

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer dans le cadre de la Fête de la Voie Verte :

- un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association NO MAD de Rouillac, pour le 11 septembre 2022 à Saint Palais de Négrignac. Le montant de ce contrat est de 2 848,50 € TTC.

Fait à Jonzac,
Le **10 AOUT 2022**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU